

Année 2025

Séance du 18 juin 2025

N° 52

**Objet : Fonctionnement 2025**  
**France services Vallée de la**  
**Blanche : demande de**  
**subventions auprès de l'État et**  
**du Conseil départemental**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le onze du mois de juin 2025, s'est réuni à la salle des Fêtes de Château-Arnoux-Saint-Auban, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommée secrétaire de séance : Sandrine COSSERAT

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BENOIT Gérard, BERNARDINI Patrick, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 13 excepté le rapport n°16), CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 3), COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean-Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia (excepté le rapport n°49), JOUVES Marc, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAIRE Marie-Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 2), REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SEJOURNE Daniel, SERY Marie-José, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU-HAYER Italo

**Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
 COMTE Jean-Paul a donné pouvoir à DELAMARE Isabelle  
 COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à MANENT Michel  
 SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetitia

**Etaient représentés :**

ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
 BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
 BLANC Michel a donné pouvoir à BOULARES Soltani  
 DOMINICI Pascale a donné pouvoir à BONNAFOUX Jeanine  
 HONNORAT Michèle a donné pouvoir à CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 3)  
 ISOARD Christian a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 13 excepté le rapport n° 16)  
 MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
 SANCHEZ Pierre Bernard a donné pouvoir à SERY Marie-José  
 VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à KUHN Francis

**Etaient excusés :**

AUZET Guy, BALIQUE François, BASSET Françoise, BERTRAND Philippe, BOURJAC Bruno, EYMARD Max, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, GRAVIERE Remy, LAQUET Laura, PARIS Mireille, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric, RISSO Gilbert, SAVORNIN Béatrice, UGGETTO Wendy, URQUIZAR Danièle,

-----  
 Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20250618-52\_18062025

**Monsieur VIVOS Patrick, rapporteur, expose ce qui suit :**

Depuis 2017, Provence Alpes Agglomération exerce la compétence facultative de gestion des « France services » dans une volonté de maintenir sur le territoire communautaire un espace de proximité en matière d'accès aux services publics, de conseil et d'accompagnement des citoyens.

France services Vallée de la Blanche est un guichet d'accueil polyvalent chargé, dans le cadre d'un conventionnement, de recevoir, d'orienter et d'aider les usagers dans leurs relations avec différents opérateurs nationaux : le Ministère de l'Intérieur (France Titres), le Ministère de la Justice (point-justice), les Finances Publiques, France Travail, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), l'Assurance Maladie (CPAM), l'Assurance Retraite (CARSAT), la Poste, la Mutualité Sociale Agricole (MSA), France Rénov', le Chèque Energie et l'URSSAF. L'objectif est d'offrir le meilleur soutien possible aux personnes qui rencontrent des difficultés à accomplir seules leurs démarches administratives, difficultés amplifiées notamment par la dématérialisation des supports. Des permanences physiques sont aussi assurées régulièrement par différents organismes partenaires : la Mission Locale, le service des impôts des particuliers), le GRETA, l'Agence locale de la transition énergétique (ALTE)...

En 2024, on note une forte augmentation de la fréquentation de France services Vallée de la Blanche qui a répondu à 4 736 demandes (soit une moyenne de 394 demandes par mois), contre 2 540 en 2023.

En 2025, diverses actions complémentaires aux missions de base du service sont prévues dans la perspective de :

- **Conforter la prise en charge individualisée**
- **Accentuer la visibilité de France services Vallée de la Blanche**
  - solliciter les relais locaux (mairies, office de tourisme, commerces...) pour promouvoir l'espace France services et les services proposés,
  - communiquer auprès de la presse locale,
  - présenter aux élus le réaménagement récent des locaux.
- **Proposer des évènements et animations**
  - journées portes ouvertes,
  - ateliers thématiques,
- **Développer les partenariats**
  - organiser des temps d'échange avec les élus et secrétaires de mairie afin de développer et/ou renforcer le travail de coopération avec chaque commune,
  - s'impliquer dans le réseau départemental des France services.
- **Développer l'offre de services**
  - développer des permanences,
  - poursuivre les ateliers numériques.

Le dispositif France services est adapté au milieu rural, il répond aux caractéristiques spécifiques du territoire : éloignement géographique

institutions, offre limitée de moyens de transport en commun, saisonnalité de certains emplois, pluriactivité importante, faible densité de population, isolement des publics fragiles.

Pour le fonctionnement des France services, Provence Alpes Agglomération est éligible aux soutiens financiers de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence (au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire et du Fonds National France Services) et du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence (au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2024-2026).

Le coût total de fonctionnement de France services Vallée de la Blanche pour 2025 est évalué à 94 707,26 € T.T.C.

Provence Alpes Agglomération peut solliciter :

- l'État au titre du FNFS à hauteur de 20 000 €, du FNADT à hauteur de 25 000 € et bénéficier d'un bonus de 10 000 € car située en zone France Ruralités Revitalisation ;
- le Conseil départemental à hauteur de 6 000 € au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale.

Budget et plan de financement 2025 prévisionnels synthétiques (cf. budget détaillé en annexe) :

| DÉPENSES TTC                |                    | RECETTES TTC                             |                    |              |
|-----------------------------|--------------------|--|--------------------|--------------|
| Fonctionnement              | 10 950,36 €        | Subvention État / FNADT                  | 25 000,00 €        | 26,40 %      |
| Achats                      | 5 350,00 €         | Bonus État FRR / FNADT                   | 10 000,00 €        | 10,56 %      |
| Autres charges externes     | 200,00 €           | Subvention État / FNFS                   | 20 000,00 €        | 21,12 %      |
| Emprunts                    | 5 235,90 €         | Subvention CD04 / Contrat de solidarité  | 6 000,00 €         | 6,33 %       |
| Charges de personnel        | 71 000,00 €        | Autofinancement PAA (dont régie : 700 €) | 33 707,26 €        | 35,59 %      |
| Autres charges de personnel | 1 971,00 €         |  |                    |              |
| <b>TOTAL TTC</b>            | <b>94 707,26 €</b> | <b>TOTAL TTC</b>                         | <b>94 707,26 €</b> | <b>100 %</b> |

Il est proposé :

- D'approuver les dépenses prévisionnelles de fonctionnement France services Vallée de la Blanche pour l'année 2025 pour un montant de 94 707,26 € T.T.C. ;

- D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération :

|                      |             |
|----------------------|-------------|
| Dépenses T.T.C ..... | 94 707,26 € |
| Recettes T.T.C ..... | 94 707,26 € |

Dont :

|   |             |
|---|-------------|
| - Subvention État - FNADT (26,40 %) ..... | 25 000,00 € |
| - Bonus État FRR - FNADT (10,56 %).....   | 10 000,00 € |
| - Subvention État - FNFS (21,12 %) .....  | 20 000,00 € |
| - Subvention CD04 - CDST (6,33 %) .....   | 6 000,00 €  |
| - Autofinancement PAA (35,59 %).....      | 33 707,26 € |

- D'autoriser la Présidente ou son représentant à déposer ces demandes de subventions et à engager toutes les démarches afférentes.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION  
 Après en avoir délibéré et procédé au vote  
 Approuve les propositions présentées  
 A l'unanimité  
 Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO  
 PUBLIE LE :

25 JUIN 2025



Le secrétaire de séance,

Sandrine COSSERAT